

Cérémonie d'assermentation : un nouveau capitaine à la CGN !

Ce matin à 11h, lors d'une cérémonie officielle, M. Claude-Alain DEBONNAIRE a reçu le grade de capitaine et a été assermenté par la Préfète du district de Lausanne, Mme Sylviane Klein. Cette cérémonie s'est déroulée sur le bateau « Lausanne » amarré à la gare lacustre de Lausanne-Ouchy.

Monsieur Claude-Alain DEBONNAIRE accède aujourd'hui officiellement au rang de capitaine de bateaux après avoir passé les examens théoriques et pratiques de l'Office Fédéral des Transports (OFT) et navigué à satisfaction comme aspirant-capitaine durant plus de 300 jours. Cette cérémonie est également un aboutissement professionnel pour le capitaine, car il lui faut au minimum dix ans d'expérience en navigation et réussir de nombreux examens durant sa carrière avant d'accéder à ce grade.

Conformément aux dispositions légales, les capitaines des bateaux sont habilités à dresser des procès-verbaux pour toute infraction aux dispositions des règlements* ainsi que pour celles commises à bord des bateaux qu'ils commandent. D'où l'importance de cette cérémonie, avec la présence de Mme Sylviane Klein, Préfète du district de Lausanne, au cours de laquelle les nouveaux capitaines promettent d'exercer leurs fonctions en toute conscience et de remplir fidèlement tous les devoirs de leur charge.

Claude-Alain DEBONNAIRE est né le 14.05.1972 dans la région du Pays-d'Enhaut et est originaire de St-Maurice (VS). Aujourd'hui domicilié à Pully, il est marié et père de deux enfants.

Il est entré à la CGN le 1^{er} juillet 1992 pour suivre sa formation en tant que batelier, puis a été nommé contrôleur II en 1994, contrôleur I en 1995, caissier en 1996 et adjoint au chef d'exploitation en 1999. En 2003, il choisit la voie du pont et est nommé sous-timonier en 2005, timonier en 2006, timonier-pilote en 2008 et, enfin, capitaine II en 2014.

La CGN, comptant désormais 24 capitaines assermentés dans ses rangs, félicite Monsieur Claude-Alain DEBONNAIRE pour cette nomination et lui souhaite bon vent pour la suite de sa carrière !

* Règlements :

- LNI : Loi fédérale sur la navigation intérieure
- ONI : Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses
- DE-OCB : Dispositions d'exécution du DETEC sur l'ordonnance concernant la construction des bateaux
- AFS-RNL : Règlement de la navigation sur le lac Léman